

République Française
Département Loire-Atlantique



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/05/2026

Commune de Ruffigné

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

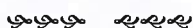
L'an 2026, le mercredi 27 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffigné s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame BONNIER Anita, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique aux conseillers municipaux le 19/05/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 19/05/2026.

Présents : Mme BONNIER Anita, Maire,
Mmes : BELLEIL Marie, CORNUAILLE Alexandra, LORAND Angéline,
ROBERT Laurence, SCHELL Laure,
MM : DOUSSET François, DYON Benjamin, JOUBIN Anthony, JUGUIN David,
POUESSEL Gaëtan, ROBERT Frédéric

Excusée ayant donné procuration : Mme BEAUTRAIS Géraldine à Mme BONNIER Anita

Excusés : Mme NICLOT Véronique, M. PESLERBE Didier

A été nommé(e) secrétaire : Mme BELLEIL Marie



Chaque membre de l'assemblée a reçu par courriel en date du 13/04, du 7/05 et 26/05/2026 les comptes-rendus des réunions du 25/03, 22/04 et 29/04/2026. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents sans observation.

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION MUNICIPALE CHARGÉE DES FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE EN DATE DU 13 MAI 2026 (étaient présents : BONNIER A, DOUSSET F, BELLEIL M, ROBERT L, POUESSEL G, SCHELL L.)

Les membres de la commission ont étudié les modifications du budget communal 2026. Ils sollicitent un rendez-vous avec M. le Conseiller aux décideurs locaux.

En outre, ils étudient l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2026.

DELIBERATION N° 34 05 2026 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer, pour l'exercice 2026, le montant des subventions aux associations de la façon suivante :

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION FINANCES EN DATE DU 13/05/2026	Montants 2025	Montants votés pour 2026
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ROUGE	250	150
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	770	350
ARCEL DE ST AUBIN DES CHATEAUX (1)	0	0
AMICALE SPORTIVE DE RUFFIGNE (foot) (2)	0	0
JEUNES SAPEURS POMPIERS PAYS DE LA MEE	120	0
ASS DES PARENTS D'ÉLÈVES (3)	150	0
ASS SPORTIVE ECOLE	0	0
COMITE DES FÊTES	150	0
OFFICE NORD CASTEL (animation sportive)	250	100
STE DE CHASSE DE RUFFIGNE	150	150
MOULIN A ROULETTES (4)	0	0

ADMR aide à domicile	80	70
ADAR 44 asso. aide aux personnes à domicile	40	30
ADT 44 asso. aide à domicile pour tous (5)	50	0
RUFFETE	150	0
TOTAL	2160€	850€

- (1) Demander le nombre de bénéficiaires au centre de loisirs et gratuité de la salle accordée
- (2) Sable
- (3) Gratuité de la salle accordée et réétude si un projet devait se concrétiser
- (4) Gratuité de la salle accordée et réétude si un projet devait se concrétiser
- (5) En attente nombre de bénéficiaires

DELIBERATION N° 35 05 2026 : TARIFS DES REPAS A LA CANTINE MUNICIPALE ET A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS RESPECTIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

*Considérant que la commune de Ruffigné est organisatrice des services de restauration scolaire et accueil périscolaire de l'école publique "Les Magnolias",
Considérant qu'il est nécessaire de réviser chaque année les tarifs des services pour les adapter à l'accroissement des charges liées à leur fonctionnement,
Considérant la délibération n°2026-51 du 01/06/2026 de la commune de Saint Aubin des Châteaux,*

Il est proposé d'établir, à compter de la prochaine rentrée scolaire du 1er septembre 2026, les tarifs de la **RESTAURATION SCOLAIRE** de la façon suivante :

- repas enfant à **4.37 €** (hors pénalités) pour un repas "hors PAI",
- repas adulte à **7.77 €** pour un repas,
- panier-repas fourni par la famille pour les enfants soumis à un PAI (protocole d'accueil individualisé) **1.15 €** pour un repas,
- une pénalité de **5 €** par repas et par enfant sera facturée pour ceux qui ne seraient pas du tout inscrits préalablement et **1 €** par repas et par enfant pour les inscriptions tardives.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **adopte** les tarifs ci-dessus et le règlement intérieur dans son intégralité en confirmant que les inscriptions occasionnelles et les désinscriptions se font avant 9 heures le vendredi pour le lundi, avant 9 heures le lundi pour le mardi, avant 9 heures le mardi pour le jeudi, avant 9 heures le jeudi pour le vendredi, etc...
- **accepte** le tarif pour la préparation et la livraison des repas par la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux d'un montant de 4.10€ à compter de la rentrée scolaire du 1er septembre 2026,
- **autorise** Mme le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ces décisions et particulièrement l'avenant à la convention de prestation de service de fourniture de repas.

Concernant **l'ACCUEIL PERISCOLAIRE**, le conseil municipal, unanime,

- **décide d'augmenter** les tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 de 4%, à savoir :

TRANCHES et BAREMES DES QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF HORAIRE en Euros
TRANCHE 1 (inférieur à 400 €)	1.10
TRANCHE 2 (entre 401€ et 650 €)	1.24
TRANCHE 3 (entre 651 € et 950 €)	1.38
TRANCHE 4 (entre 951 € et 1250 €)	1.48
TRANCHE 5 (supérieur à 1251 €)	1.64

- **adopte** règlement intérieur de la garderie dans son intégralité en confirmant les points suivants :
 - les inscriptions tardives seront facturées **1€** supplémentaire par séance et par enfant et les enfants en surnombre et non-inscrits ne seront pas accueilli en raison des taux d'encadrement,
 - le dépassement de l'horaire de fermeture du service entraînera la facturation d'une pénalité fixée à **5€** par 1/2 heure commencée et par enfant,
 - ajouter que la CAF et la MSA apportent une aide aux familles en attribuant une participation au gestionnaire de l'accueil périscolaire.

Les dossiers administratifs d'inscription complets seront à retourner en mairie, de préférence avant le 3 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, précise qu'en raison du changement de logiciel de facturation aux familles, en mai 2025, à la demande du prestataire informatique Berger Levraut qui ne pouvait plus assurer les mises à jour et donc la sécurité informatique, les présences sont maintenant enregistrées sur des tablettes numériques. Les employées municipales n'ont plus la possibilité d'intervenir sur les inscriptions. Les familles qui ont besoin occasionnellement des services ou qui souhaitent annuler leurs inscriptions, sont invitées à respecter scrupuleusement les délais d'inscription ou de désinscription, gérées par la mairie par mail (mairie@mairiederuffigne.fr), sous peine de se voir refuser l'accès au service.

DELIBERATION N° 36 05 2026 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ARRHES POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande en date du 12 mai 2026 pour le remboursement des arrhes que Mme Jacqueline DAGUIN – MOQUET de la Chapelle sur Erdre a versé pour la réservation de la salle polyvalente pour le 24 octobre 2026, à la suite d'un problème de santé.

Considérant qu'il reste du temps pour louer à quelqu'un d'autre,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- **de mettre la demande en attente et procèdera au remboursement uniquement si la salle fait l'objet d'une autre demande de réservation à la date du 24 octobre 2026.** Le montant des arrhes versés pour la réservation de la petite salle avec cuisine soit un montant de 92.50 euros ;
- **autorise** Mme le Maire à réaliser le mandat administratif au nom de M. Yvon HERVE de Ruffigné si la salle est louée par un autre utilisateur le 24 octobre prochain.

OBJET : DATES DES PROCHAINES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSIONS	DATE	HEURE	LIEU	ORDRE DU JOUR
Patrimoine	6/06/2026	11H	MAIRIE	Mise en route commission et Journées du Patrimoine en septembre
Enfance, jeunesse	Reportée en septembre			
Equipement sportif et festif	15/06/2026	19h15	SALLE ASSOCIATIONS	Réflexion projet aménagement

OBJET : INFORMATION REMPLACEMENT PATRICK LEROY, AGENT COMMUNAL

M. LEROY Patrick, agent polyvalent du service technique communal, a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juin 2026. Le Conseil municipal donne son accord pour son remplacement par un saisonnier dans l'attente du recrutement qui est en cours.

DELIBERATION N° 37 05 2026 : REMPLACEMENT DE L'ALARME ANTI-INTRUSION DE LA MAIRIE

Mme le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de remplacer l'alarme anti-intrusion actuelle de la mairie, qui s'avère trop chère (contrat de location et contrat de maintenance).

Considérant que :

1. L'alarme en service a été installée en 2002, entraîne des coûts élevés.
2. Plusieurs fournisseurs spécialisés en systèmes de sécurité ont été contactés, et des devis ont été sollicités pour le remplacement de l'équipement existant.
3. Le fournisseur PIXEL IS de Châteaubriant a proposé une solution adaptée, incluant une mise à niveau technologique, une garantie de service, et un coût total de 1262.40 € TTC, qui s'inscrit dans les prévisions budgétaires.
4. Le remplacement de l'alarme anti-intrusion s'inscrit dans la volonté de la commune de garantir la sécurité des biens, ainsi que de protéger les données administratives sensibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

1. D'approuver le remplacement de l'alarme anti-intrusion de la mairie par le fournisseur PIXEL IS 46 Rue Michel Grimault 44110 Châteaubriant.
2. D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
3. Que le financement de cette opération est prévu dans le budget communal 2026, à hauteur de 1262.40 € TTC, affecté au compte 2183 "matériel informatique" opération 27 "acquisition de matériel.
4. De mandater le Maire pour faire un point régulier au conseil municipal sur l'efficacité du nouveau système de sécurité en vue de l'équipement éventuel des autres bâtiments.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 38 05 2026 : CORRECTION DE LA DELIBERATION N°20 04 26 CONCERNANT L'ELECTION DES DELEGUES DE TE44 POUR LE MANDAT 2026-2032

La commune de Ruffigné est adhérente du Syndicat Départemental Territoires d'Energies de Loire-Atlantique (TE44), notamment, pour la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité.

À la suite des élections de mars 2026, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein du collège électoral Châteaubriant Derval qui, par la suite, se réunira et élira, à son tour, un délégué titulaire et un délégué suppléant au Comité syndical de TE44.

Conformément aux nouvelles modalités des statuts de TE44, chaque collectivité adhérente dispose maintenant d' 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au sein dudit collège électoral.

Il est précisé que l'un des deux représentants titulaires doit être désigné comme « référent tempête » auprès de TE44. Cet élu servira de relais entre le concessionnaire ENEDIS et la collectivité en cas d'incident d'ampleur significative.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **retire sa délibération n°20_04_2026.**

Sont candidats Titulaires : M. Gaëtan POUESSEL, M. David JUGUIN.

Sont candidats Suppléants : Mme Anita BONNIER, M. François DOUSSET.

Sont désignés par le Conseil Municipal, à l'unanimité :

représentant TITULAIRE et référent "Tempête"	M. Gaëtan POUESSEL "4 la Gicquelais" 44660 Ruffigné
représentant SUPPLEANT	Mme Anita BONNIER "10 la Gégaudais" 44660 Ruffigné

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

OBJET : INFORMATION SUR L'OPPOSITION DU MAIRE AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle s'est opposé au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences Assainissement non collectif, collecte des déchets ménagers, création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'habitat.

OBJET : DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES ET ACHATS DE GRILLES POUR LE PIEGEAGE 2027 DES FRELONS ASIATIQUES

Le Conseil donne son accord pour une adhésion en 2027 à l'association de Sion les Mines et pour l'achat de 10 grilles en vue de la réalisation de pièges par la commission « bocage ».

• INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL : DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Mme Bonnier, Maire, informe le Conseil municipal, que conformément à la délégation qu'elle a reçu de ce dernier, elle a renoncé au droit de préemption urbain de la commune sur le bien suivant :

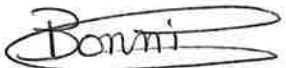

Date	Désignation	Lieu	Réf. cadastrales	Propriétaire
24/03/2026	Bâti sur terrain propre	6 Rue des Jonquilles	F 213	HOUEN Henri
30/04/2026	Bâti sur terrain propre	6 Rue des Lilas	ZD 73	CONDAMINE Romuald
30/04/2026	Bâti sur terrain propre	4 Rue des Jonquilles	F 214	RAPIN Catherine

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La commission municipale « enfance, jeunesse » se réunira début octobre pour revoir les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie.
- Les prochaines séances de conseil municipal auront lieu le 17/06/2026 et le 8/07/2026 à 20h en mairie.

La séance est close à 22 heures 21 minutes.

Suivent les signatures du Maire et du Secrétaire de Séance

LE MAIRE	LA SECRETAIRE DE SEANCE
	
Anita BONNIER	Marie BELLEIL

